

ORDONNANCE DE POLICE
FERMETURE DU PONT SUR LA CASCADE DE COO.

Le Bourgmestre,

- Vu la demande de M. V. Canueto Rea relatif au tournage d'une séquence d'un film sur le pont de la cascade;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures transitoires de circulation;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi Communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- Vu l'urgence,

ARRÊTE :

Article 1. Le lundi 16 avril 2018 de 08 h.00 à 13 h.30, le pont sur la cascade sera fermé et interdit à la circulation des véhicules et des piétons, excepté ceux concernés par le tournage du film "Jumbo".

Une déviation sera mise en place via la rue "Sur les Fosses".

Article 2. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Article 3. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police Fédérale, et aux Service Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 13.04.2018.

Le Bourgmestre,

Th. DE BOURNONVILLE